

ASSOCIATION FEDESAP

Fédération Française de Services à la Personne et de Proximité

29 rue Saint Amand
75015 Paris

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Assemblée d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2021**

ASSOCIATION FEDESAP

Fédération Française de Services à la Personne et de Proximité

29 rue Saint Amand
75015 Paris

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale de l'Association FEDESAP,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTION SOUMISE A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé :

➤ Conventions avec l'association SAP COMPETENCES

Personne concernée : Monsieur NATAF (vice-Président de FEDESAP et Président de SAP COMPETENCES)

Selon les termes d'une convention précaire en date du 31 décembre 2021, votre association a mis à la disposition de SAP COMPETENCES une partie de ses locaux ainsi que les moyens matériels et humains nécessaires à son fonctionnement. La redevance prise en produit s'est élevée à 11 532 €.

Selon les termes d'une convention en date du 6 janvier 2021, votre association a mis à la disposition de SAP COMPETENCES différents salariés. La refacturation prise en produit s'est élevée à 54 987 €.

Fait à Courbevoie, le 21 juillet 2022

Le commissaire aux comptes
B&A AUDIT

Nathalie BOLLET FLAMAND
Associée

